

Métrologie

Réglementation

On distingue :

- Les instruments de pesage à Usage Non Réglementé.
- Les instruments de pesage à Usage Réglementé.

Pour les instruments de pesage à Usage Réglementé plusieurs domaines d'applications ont été définis :

- 1 a – Détermination de la masse pour transactions commerciales.
- 1 b – Détermination de la masse pour le calcul d'un péage, tarif, prime, amende, rémunération, indemnité ou redevance de type similaire.
- 1 c – Détermination de la masse pour l'application d'une législation, d'une réglementation ou d'expertises judiciaires.
- 1 d – Détermination de la masse dans la pratique médicale en ce qui concerne le pesage des patients pour des raisons de surveillance, de diagnostics ou de traitements médicaux.
- 1 e – Détermination de la masse pour la fabrication de médicaments sur ordonnance en pharmacie et détermination de masse lors de l'analyse effectuée dans les laboratoires médicaux et pharmaceutiques.
- 1 f – Détermination du prix en fonction de la masse pour la vente directe au public et la confection de préemballés.

En conséquence, les instruments de pesage à Usage Non Réglementé pourront être utilisés dans tous les autres domaines d'applications.

En tout état de cause, l'utilisation d'une balance avec ou sans vérification ne dépend que de l'utilisateur, et ce, sous son entière responsabilité.

Vérification périodique :

Tous les instruments de pesage utilisés dans le cadre de cette réglementation sont soumis à une vérification administrative appelée « vérification périodique » ainsi que des examens administratifs et des essais métrologiques.

Vous devez veillez à l'exactitude de votre instrument et le faire vérifier par un organisme agréé, cette vérification a lieu, en général, tous les ans. Nous consulter pour de plus amples informations, en nous précisant l'implantation géographique et le type d'instrument (marque, portée, précision et classe).

Pour consulter les textes réglementaires : www.entreprises.gouv.fr/metrologie rubrique « organismes ».